



## INFORMATION AUX PERSONNELS : DROIT D'ALERTE ENCLENCHE

**Les membres élus du CHSCT lancent unanimement un droit d'alerte sur l'ambiance, l'organisation et les conditions de travail car ils ont des suspicions de dangers graves qu'encourent les salariés d'Universcience en terme de risques psychosociaux et physiques.**

**L'ensemble des élus du CHSCT constate que malgré leurs multiples alertes, la situation s'est dangereusement aggravée avec la fusion en l'absence d'organisation claire et de projet d'établissement visible par les salariés**

### 1/ l'organisation du travail

- Il n'y plus de hiérarchie claire ni d'organisation des services.

De nombreux départs ne sont pas pourvus augmentant la charge et la surcharge de travail.

Les procédures sont toujours lourdes, inopérantes et difficiles à mettre en oeuvre

De nombreux salariés sont livrés à eux-mêmes inventant des justifications et des moyens pour expliquer les dysfonctionnements aux clients sans aide de leur hiérarchie

Externalisation systématique sans prévenir les intéressés ce qui met en question les compétences des salariés concernés qui avaient en charge la maîtrise d'oeuvre de leur métier.

### 2/ les conséquences de la fusion

les accords qui tombent le 31 mars 2011 ce qui inquiètent tout le monde

l'absence de repères professionnels (qui fait quoi — descriptif de poste).

les DDP ne sont pas mis à jour et pas pris en compte : Suite au jugement d'avril 2009 sur l'absence de descriptif de postes conformes aux tâches confiées et exécutées par les salariés, le refus de la direction de positionner les salariés correctement dans la grille de classification.

les entretiens annuels qui n'ont plus aucune utilité dans l'établissement.

le décalage avec nos collègues du Palais.

### 3/ les conséquences de l'absence d'IRP en 2010

- fatigue des personnes qui ont exercé leur mandat de manière bénévole

- aujourd'hui la surcharge du calendrier des négociations (irréalisable)

les accidents du travail qui se sont accumulés sans être traités avec les récidives, preuves que la direction n'a pas pris les bonnes dispositions.

### 4/ Attitude de la Direction

Le CHSCT constate que la Direction n'est pas coopérante sur les enquêtes en cours.

Tous les dossiers stagnent.

Le dossier amiante n'a pas avancé depuis 2006, la légionnellose, etc

Ce qui provoque du stress car les salariés en charge du bon déroulement des enquêtes sont exposés à titre individuel et personnel.

Cette situation génère des conflits, des altercations et des violences verbales entre les salariés, leurs responsables hiérarchiques et les représentants de la direction et se conclue par des arrêts de travail pour lésions psychologiques ou des dépressions nerveuses par le fait du travail.

**Les membres élus du CHSCT demandent à la direction d'intervenir tant sur les questions d'organisation et de conditions de travail que sur les questions des descriptifs de poste conformes aux tâches confiées et exécutées par les salariés que sur le positionnement de ceux-ci selon la méthodologie de la grille de classification pour faire cesser ces pratiques dangereuses et néfastes pour la santé mentale et physique des salariés.**

**Les membres élus du CHSCT demandent à la direction de tout mettre en oeuvre pour protéger la santé et la sécurité des salariés.**

**Lu et signé par les membres présents du CHSCT et agrafé sur le registre des dangers graves et imminents.**

Fait à Paris, le 4 janvier 2011

Olivier Fidalgo  
Secrétaire CGER  
~~Signature~~  
OFLAZ Thomas  
PAPA Héléne  
MASALA Angéline suppléante  
BURCHARD Françoise  
LE JEUNE HÉLÈNE H. le jeune  
Carole ROUDEIX  
BEHASSSEM  
Philippe VALET Représentant syndical  
Catherine LECONTE Représentante syndicale